



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/11/2024

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 19 novembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 10	Gérard Dèque, Sandrine Boillot, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Thierry Rolland, Marlène Benoit.
Nombre de Conseillers représentés : 1	Excusés : Samuel Périody, Florence Collino, Gaël Marandin, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier.
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 22h04	Pouvoirs : Samuel Périody à Laurent Poncet Secrétaire : Alicia Berthier Derose

SUBVENTION UTMJ

CONVOCATION
LE 19 11 2024

AFFICHAGE LE

28 NOV. 2024

M. le Maire explique que suite à la dernière édition de l'UTMJ et malgré le retard constaté pour la demande de subvention, il y a lieu de se positionner sur l'attribution de la subvention.

Rappel des faits : le 23 août 2024, la commune a reçu une demande de subvention de 20.000 € pour l'Ultra Trail des Montagnes du Jura.

Le prévisionnel 2024 et le bilan 2023 ont été fournis, le 02/09/2024.

Le dossier officiel de « Demande de Subvention » demandé par la commune n'a, en revanche, pas été déposé. (Ce dossier demande les pièces financières de l'événement et non les pièces financières concernant la structure porteuse).

Normalement, les demandes de subventions doivent être déposées avant le 28 février de l'année en cours. Pour rappel, malgré les nombreuses relances des services, et de M. le Maire, l'ARTMO, association en charge de cet événement, n'a pas déposé de dossier dans les temps. Lors du Conseil Municipal du 18 mars 2024 aucune subvention n'a donc été attribuée.

La Mairie soutient cette manifestation depuis sa mise en place en 2021 à hauteur de 15.000 € / an.

Lors de la commission finance qui a eu lieu le 03 septembre 2024, il a été proposé d'allouer, comme chaque année, une subvention de 15.000 € (identique à l'an dernier)

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée E.legalite.com

avec un abattement de 20 % (pour cause de retard dans le dépôt de la demande) soit 12.000 €.

La commission finances a également proposé que les subventions d'un certain montant soient votées à bulletin secret, pour que chacun se sente libre.

M. Le Maire n'est pas favorable au vote à bulletin secret, cela n'ayant jamais été fait pour les autres subventions, il souhaite que chacun ait le courage de ses opinions.

Différentes possibilités sont offertes et il est procédé à un vote à main levée :

1/ Attribution d'un montant de 20.000 € (demande de l'association) : 0 voix

2 / Attribution de 20 000 € -20 % soit 16 000 € : 1 voix (Hervé Lacroix)

3/ Attribution d'un montant de 15.000 € : 1 voix (Francis Meuterlos)

4/ Attribution de 15.000 € - 20 % soit 12.000 €, proposé par la commission finances : 9 voix (tous sauf les 2 ci-dessus mentionnés)

5/ Pas d'attribution de subvention.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal décide :

- **d'accorder à l'UTMJ une subvention d'un montant de 12 000 €,**
- **et d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

